**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

BILINGUISME LSFB - FRANCAIS /FRANÇAIS - LSFB

Enseignement supérieur pédagogique de type court

|  |
| --- |
| **CODE :** **843402U36D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,**

**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**BILINGUISME LSFB - FRANCAIS /FRANÇAIS – LSFB**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre d’appréhender la comparaison entre la langue des signes (LSFB[[1]](#footnote-1)) et le français, les spécificités du bilinguisme langue des signes – français et les principales caractéristiques de la culture de la communauté des Sourds.

**2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

*Dans le respect des règles d’usage de la langue française ;*

* + - * rédiger un résumé des idées essentielles d’un texte à caractère sociopédagogique et les critiquer ;
			* produire un message écrit et structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un texte à caractère sociopédagogique (des documents d’information pouvant être mis à sa disposition),
			* construire, planifier, mettre en œuvre et évaluer des activités d’enseignement /apprentissage signifiantes, attractives et efficaces en se référant :
		- à des méthodes pédagogiques,
		- à des ressources,
		- à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux,
		- à des dimensions sociopsychopédagogiques

adaptés à des situations de classe données ;

* + - * expliciter et justifier ses choix méthodologiques en référence :
		- aux textes officiels,
		- aux théories qui les sous-tendent.

*Au travers d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né, d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes et d'une épreuve de production standardisée consistant en un exposé oral à partir d'un support visuel (par exemple, une bande dessinée d'environ 30 cases),*

* + - * comprendre et utiliser activement la langue des signes pour établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants ;
			* enchaîner les signes souplement et selon un rythme correct ;
			* participer à des échanges en langue des signes, dans une expression correcte et signifiante pour les receveurs.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

* + - * Etre porteur d’un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction d’instituteur dans l’enseignement fondamental et de l’attestation de réussite de l’unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.

ou

* + - * Etre porteur d’un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction de professeur de cours généraux dans l’enseignement secondaire inférieur ou supérieur, et de l’attestation de réussite de l’unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.

**3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITE** **DE FORMATION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **3.1. Dénomination du cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Etude comparative de la langue des signes et du français | CG | A | 38 |
| Bilinguisme et surdité  | CG | A | 38 |
| Langues et cultures | CG | A | 20 |
| **3.2. Part d’autonomie** |  | P | 24 |
| **Total des périodes** | 120 |

**4. PROGRAMME**

*En tenant compte des enjeux et spécificités des données historiques et sociologiques liées au monde des Sourds,*

l'étudiant sera capable

1. **Étude comparative de la langue des signes et du français**

*en se basant sur des données orales et écrites en français, sur des écrits de Sourds ainsi que sur des données signées illustrant des genres discursifs et des registres de langue variés,*

* + - * de comparer la LSFB et le français sur des aspects de phonologie et de phonétique (fonctions des articulateurs manuels et non manuels et LSFB, fonctions de la parole, des gestes et des composantes intonatives en français oral…) ;
			* de comparer la LSFB et le français sur des aspects de morphologie et de syntaxe (opposition verbo-nominale, dérivation, flexion verbale, auxiliaires, relation verbe-compléments, voix active/passive, ordre des signes et des mots, topicalisation, constructions syntaxiques variées…) ;
			* de comparer la LSFB et le français sur des aspects discursifs (structure discursive, discours rapporté, paraphrase et reformulation, expression du point de vue et de la subjectivité…) ;
1. **Bilinguisme et surdité**
	* + - d’identifier et de décrire les mécanismes sociaux des minorités linguistiques au sein d’une société multiculturelle ;
			- de définir et de caractériser la cognition, le bilinguisme, le développement du langage chez l’enfant entendant et sourd dans une perspective psycholinguistique ;
			- d’analyser les aspects paralinguistiques de la communication orale et signée notamment les conditions de la communication, les manifestations affectives... ;
			- d’analyser le développement de l’acquisition du langage selon les situations familiales (enfants sourds – parents entendants ; parents sourds – enfants entendants) ;
2. **Langues et cultures**
	* + - de décrire les cultures des communautés des Sourds ;
			- de mettre en évidence les différences culturelles entre les personnes utilisant une langue orale ou une langue signée ;
			- d’établir le lien entre l’histoire de la reconnaissance de la langue des signes et les structures d’enseignement des Sourds en Europe et spécifiquement en Belgique ;
			- d’identifier les enjeux des concepts de « surditude » et d’« audisme ».

**5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant prouvera qu'il est capable:

*en se basant sur des données écrites en français et signées,*

* + - * de comparer la langue des signes et le français du point de vue de la phonologie, de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et des usages ;
			* d’identifier, de définir, de décrire et d’analyser les différents aspects, mécanismes relevant du bilinguisme et de la surdité ;
			* d’identifier et de décrire les caractéristiques culturelles des communautés des Sourds.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

* + - * du degré de précision de l’expression et de l’analyse,
			* du degré de clarté de l’expression.

**6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

**7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. LSFB : Langue des signes francophone de Belgique [↑](#footnote-ref-1)